

COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

Épreuve commune : écrit

Sujet : **Protéger l'environnement**

Camille ABEILLE-BECKER, Daniel CAMUS, Rémy CAVENG, Yoann DEMOLI,
Frédérique GIRAUD, Sibylle GOLLAC, Anaïs HENNEGUELLE, Camille MARTIN,
Séverine MENGUY, Thomas SIGAUD, Laurent SIMULA, Mathilde VIENNOT,
Thomas ZUBER

Coefficient : 3

Durée : 6 heures

Commentaires généraux

Le jury tient tout d'abord à féliciter l'ensemble des candidats et leurs enseignants pour le travail mené dans le cadre de la préparation de l'épreuve de sciences sociales. La grande majorité des candidats proposent des dissertations formellement bien construites, convenablement écrites et nourries par une connaissance déjà avancée des sciences économiques et sociales. Les documents sont analysés le plus souvent avec pertinence et efficacité. La littérature sociologique et économique est fréquemment convoquée à bon escient et avec justesse. Cette qualité des copies permet d'atteindre une part non négligeable de copies au-dessus de 10 (53 % des candidats ayant composé) ou ayant obtenu 14 et au-delà (18 % d'entre eux).

En préambule de ce rapport, le jury tient à signaler néanmoins deux défauts majeurs que les préparateurs et préparateurs doivent avoir à cœur de corriger. Comme les années précédentes, le jury a constaté qu'une part non-négligeable des copies s'apparentaient à un commentaire de documents, n'apportant aucune valeur ajoutée au corpus, ne faisant aucun effort de problématisation du sujet ou de réflexion, même simples sur ce dernier, et n'appelant aucune référence extérieure. Ces copies ont systématiquement été notées en dessous de la moyenne. Ces défauts pourraient être évités en suivant quelques rappels généraux sur l'épreuve de la dissertation de sciences économiques et sociales qui nous énoncerons ci-après. Corrélativement, le jury s'est étonné de l'absence de problématisation et de réflexion à partir de l'énoncé du sujet – en grande majorité les copies n'ont pas construit de problématique ou ont réduit celle-ci soit à une reformulation alambiquée soit au simple accollement d'un pronom interrogatif au libellé.

Le sujet de cette année, tel qu'il était formulé, apparaît relativement transversal au programme de sciences sociales des CPGE B/L. En apparence à dominante économique, ce sujet appelait cependant de la part des candidats de faire appel à une dimension également sociologique – à partir des documents proposés, de raisonnements personnels, mais également dès la problématisation. Le jury tient à rappeler que l'objectif de cette épreuve reste disciplinairement équilibré.

Le dossier comportait neuf documents – le jury tient à signaler que ce nombre reste la borne supérieure du corpus de l'épreuve.

Analyse du sujet, notions et développements attendus

Les meilleures copies ont su articuler de façon pertinente les éléments suivants, sans qu'ils soient exhaustifs.

Le jury attendait tout d'abord une définition réflexive de l'environnement. Ce dernier doit être défini relativement à d'autres notions, telles que la nature (ou milieu naturel), les biens communs, le développement durable, etc. Une définition de l'environnement pouvait être la suivante : « l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines ». Le jury attendait alors des développements sur de telles conditions (de quelles ressources parle-t-on ?) en articulant ces conditions aux externalités produites par l'activité humaine, afin d'en tirer un paradoxe, par exemple l'utilisation excessive des ressources décrite par la science économique contredit le besoin de protéger celles-ci. Ainsi, on pouvait montrer qu'au cœur de la définition classique de l'économie se nichent des préoccupations environnementales, en citant par exemple Robbins : « science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs ». On aurait pu s'interroger sur la grande variété des environnements des sociétés humaines, que les candidats devaient veiller à ne pas assimiler uniquement au modèle occidental de développement (cf. documents 1 et 7).

C'est ensuite le verbe « protéger » qui nécessitait une réflexion de la part des candidats. Protéger l'environnement renvoie en effet à des actions bien différenciées selon les types de ressources à préserver ou les externalités à accompagner. Protéger l'environnement peut en effet consister en la préservation, c'est-à-dire l'action visant à conserver un ordre naturel hors du prélèvement des activités économiques (cas des parcs ou réserves nationales) ; protéger l'environnement, c'est également l'interdiction, la fiscalisation ou la réglementation de certaines activités dommageables à l'environnement (usage du mercure, par exemple, taxation des produits pétroliers ou réglementation des activités halieutiques ou cynégétiques) ; cela peut encore consister en des mécanismes marchands, comme les marchés de droits à polluer. A cette fin, une distinction entre régulation et réglementation était bienvenue.

Le sujet renvoyait ainsi à une double interrogation : il s'agissait à la fois de comprendre les conditions de la préoccupation environnementale, qui n'est pas également distribuée dans

l'espace social, selon les pays et selon les époques, mais également les conditions de réussite de la protection de l'environnement. Il fallait à la fois s'interroger sur « pourquoi » protéger l'environnement, sur la justification (économique, sociologique, etc.) d'une telle préoccupation, sur « comment » protéger l'environnement (lois, quotas, marchés, etc.), ainsi que sur l'efficacité relative des différentes mesures potentielles à adopter. Aucun de ces aspects du sujet ne devait être négligé. Encore une fois, la double dimension, sociale et économique, était fortement attendue.

Le jury a particulièrement veillé aux jugements de valeurs et à la normativité des copies, qui, dans ce cas, évoquaient sur le mode de l'évidence, les « problèmes environnementaux » et « l'urgence de les résoudre », en reprenant à leur compte des formulations non scientifiques. Il fallait également éviter les propos « évolutionnistes » du type « tout va beaucoup mieux qu'avant et ira encore sans doute mieux dans le futur », ou au contraire les propos qui réduisaient la question de l'environnement à celle de la prise en compte des intérêts des générations futures : il semble que les intérêts des générations actuelles – en particulier celle des candidats – sont d'ores et déjà concernés. Le jury rappelle enfin que le catastrophisme doit être – au mieux – éclairé, sans quoi les copies se sont vues sanctionnées.

En plus des raisonnements apportés par l'étude des documents, plusieurs notions ont été particulièrement valorisées, dont voici les principales ci-dessous :

- La notion d'optimum était ici essentielle et doit être bien comprise, notamment dans sa distinction avec l'équilibre et sa conditionnalité aux critères d'optimalité ; de même pour la notion de coût d'opportunité ;
- Le principe de pollueur-payeur était attendu ;
- Les travaux d'Inglehart (*La révolution silencieuse*, 1977) évoquant l'essor de valeurs post-matérialistes étaient attendus, de même que les travaux de Touraine ou de Neveu sur les nouveaux mouvements sociaux : la montée des préoccupations environnementales est soutenue par des conditions sociales qui y sont particulièrement propices, au sein de sociétés entamant leur période post-industrielle. Pouvaient également être cités les travaux de F. de Singly sur l'individualisme moderne ;
- Ces valeurs post-matérialistes ne sont pas partagées par l'ensemble des populations au sein des pays où elles se diffusent. Les candidats devaient être attentifs à la construction sociale des attitudes écologiques au sein même des pays riches, montrant que les préoccupations environnementales sont liées à des positions sociales, notamment informées par des effets de cohorte (que les candidats pouvaient développer grâce aux documents 5 et 6). Cette hétérogénéité au sein des pays complexifie l'efficacité des politiques publiques environnementales ;
- La notion de double dividende de la fiscalité environnementale a été fortement valorisée (elle n'est pas explicitement au programme) ;
- Les candidats montrant combien la protection de l'environnement s'est construite progressivement comme un problème public ont été valorisés. On pouvait ainsi notamment montrer, qu'à l'instar d'autres problèmes publics (alcool au volant, consommation de drogues, etc.), que l'on retrouve par exemple chez les entrepreneurs de morale de Becker, le problème environnemental a été fortement individualisé, puisqu'on

conçoit souvent ses solutions à l'échelle individuelle, dans l'ordre de l'incitation au *bon geste* (voir par exemple les travaux de Dubuisson-Quellier sur la consommation engagée et la *consomm'ation*). Il était bienvenu de mobiliser la sociologie politique pour discuter de l'existence de groupes d'intérêts influençant la définition et la mise à l'agenda des questions environnementales ;

- On pouvait évoquer les formes de dissonance qu'il existe entre les pratiques et les attitudes des individus. De la même façon que les styles de vie sont rarement homogènes, comme le montre Lahire au sujet des pratiques culturelles, on observe une forme de hiatus entre pratiques de consommation et attitudes à l'égard de l'environnement, ceux s'affichant les plus concernés pouvant être les plus intenses consommateurs – ceci était par exemple à discuter à partir des documents 5 et 6. Ici, des travaux sur la socialisation et la mobilisation de cette notion étaient également attendus, à la fois pour expliquer les différences de discours et de pratiques selon les classes sociales mais aussi selon les générations. La notion de distinction devait également être mobilisée, comme l'induisait le titre de l'article dont était extrait le document 6b ;
- Enfin, quelques notions de sciences politiques étaient attendues, comme celle de « fenêtre d'opportunité », ou bien de « mise à l'agenda » (avec le triptyque *naming, blaming, claming*) notamment. Le jury pouvait également attendre des références à la sociologie de la traduction de Callon et Latour (notamment l'article sur les coquilles Saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc) et les notions de porte-paroles, d'enrôlement, etc. qu'elles apportent.

A l'inverse, plusieurs confusions ont été sanctionnées. Trop de copies confondent encore les concepts de rationalité, d'égoïsme et de maximisation. Rappelons que, d'une part, la rationalité n'inclut ni n'est incluse par l'égoïsme de l'agent individuel (on peut être irrationnel et égoïste ou rationnel et altruiste) et que, d'autre part, contrairement aux concepts de rationalité et d'égoïsme qui caractérisent les *préférences* de l'agent, la maximisation s'apparente à une *procédure de choix* et s'oppose donc à d'autres procédures de choix comme le célèbre « *satisficing* » de H. Simon. La démarche argumentative consistant à condamner la rationalité, l'égoïsme ou la maximisation de l'agent était par ailleurs tout à fait insuffisante. Il n'est pas évident que l'irrationalité, l'altruisme ou la maximisation des pertes soient des comportements qui, à eux seuls, permettent d'assurer la protection de l'environnement. Les vœux pieux ne font pas une analyse, encore moins une politique. Trop de copies, après voir abondé dans le sens du plus pur catastrophisme, se sont ainsi vues réduites à proposer comme seule solution praticable aux catastrophes imminentes qui nous menacent une réforme du genre humain. Or, avant de s'attaquer à cette ambitieuse réforme de l'Homme, il eût été opportun d'évaluer avec plus de rigueur les moyens, certes modestes, mais au moins plausibles qui demeurent malgré tout à notre disposition pour « protéger l'environnement ». Signalons finalement qu'il est contradictoire, et donc malvenu, de condamner le modèle théorique de la rationalité économique ou instrumentale pour ensuite déplorer les effets concrets des comportements que ce modèle décrit. De deux choses l'une : soit le modèle est faux et dans ce cas aucun comportement ne lui correspond dans la réalité. Soit le modèle est vrai et c'est seulement dans ce cas que l'on peut alors déplorer le genre de comportements qu'il décrit.

Le jury a noté un mauvais usage de la notion de coût d'opportunité qui devient souvent synonyme de coût sans aucune référence à un usage alternatif possible des ressources. De même, le jury a relevé un usage douteux des concepts sociologiques de « stigmatisation » et de « déviance » : une copie propose ainsi, soit avec une grande candeur, soit avec une grande malignité, de « stigmatiser » les comportements « déviants ». Enfin, bien que comme nous l'avons souligné, l'émergence de revendications « post-matérialistes » devait être pris en compte par les candidats, certaines copies proposaient néanmoins une association trop rapide et trop univoque de la protection de l'environnement aux dites « valeurs post-matérialistes ». Qu'est-ce que l'environnement sinon, en première analyse, de la matière ?

Commentaires des documents du corpus

Document 1

Plusieurs notions clés étaient attendues en commentaire de ce document, notamment celle d'anthropologie de la nature décrite par Descola lui-même, qui confronte les rapports de continuité et de discontinuité entre la nature et la culture. Il était opportun de problématiser ici la notion d'environnement comme ce qui rend la vie humaine possible. Un développement sur la valorisation économique des ressources naturelles était attendu, en lien avec le document 4 : valeur d'usage directe, valeur d'usage indirecte, valeur d'option, valeur de leg, valeur d'existence, ainsi que les méthodes d'évaluation développées par les économistes. Enfin, la notion de développement soutenable, notamment décrite par le rapport Brundtland, devait être développée ici (définition du développement durable, trois piliers de ce dernier, mais aussi contradiction entre « développement » et « soutenabilité » si on ne repense pas le développement, en lien avec le document 7).

Des références supplémentaires n'étaient pas exigées mais ont été saluées par le jury, par exemple les notions d'action indirecte négative et d'action indirecte positive d'Haudricourt, ou l'interdépendance entre humain et non-humain décrite par A. de Humboldt. Les références suivantes, hors-programme, ont également été relevées et valorisées dans certaines copies : l'homme total, comme aspiration totalisante des sciences sociales (Mauss), l'anthropocentrisme (Lévi-Strauss), l'anthropocène, l'écologie politique, mais également une référence à Malthus et Ricardo à propos de la domination de l'homme par la nature, contrainte au développement.

Document 2

Ce document avait pour but d'établir un lien entre croissance et émissions de CO₂ : parmi les dix plus grandes entreprises mondiales, quatre sont dans le secteur « pétrole et gaz » et se placent en tête des émissions de CO₂. Il apparaît cependant dans ce document que les entreprises les plus grandes ne sont pas forcément les plus polluantes – une analyse sectorielle

était donc importante. Selon ce document, « protéger l'environnement » induirait une baisse du chiffre d'affaires des compagnies – une référence ici à l'entreprise Volkswagen était attendue. Pour aller plus loin, cette classification posait également la question de la mesure du PIB (rapport Stiglitz, Tinbergen), de la notion de croissance vs. bien-être, de la décroissance (Meadows) – un lien ici avec les documents 7a et 7b pouvait être fait.

Il était attendu ici la référence à Pigou et à la notion d'externalité négative environnementale, ainsi que les instruments mobilisables face à ces externalités (définition, objectifs, critiques) : orienter les préférences des agents (éducation), modifier le cadre de leurs choix (information, *nudges* verts), réglementer (exemple de Monsanto), modifier les systèmes de prix relatifs (taxes pigouviennes) ou encore créer un marché des quotas d'émissions (Coase). Le jury rappelle à ce propos que si les graphiques sont les bienvenus dans les copies, ceux-ci doivent servir le raisonnement, et être donc suffisamment exploités et développés par le candidat.

Le document pouvait être mobilisé pour évoquer le rôle des entreprises dans la (non)protection de l'environnement aux échelles nationales et mondiales. On pouvait ici évoquer la sociologie des groupes d'intérêt et en particulier du patronat (Offerlé, Laurens). On pouvait aussi convoquer la sociologie des organisations pour questionner la (non) prise en compte des questions environnementales dans les orientations des grandes entreprises et évoquer la stratégie du « *greenwashing* ».

Bien qu'hors programme, la référence à l'équation de Kaya a été saluée ; cette équation met en lien les émissions de CO₂ et la croissance du PIB, en se décomposant à partir de la population mondiale, la consommation d'énergie primaire, et les émissions de CO₂.

Document 3

La pensée d'Ostrom devait ici être développée : le processus d'élaboration d'un commun par des usagers en interdépendance, ainsi que la prise de décision individuelle ou coordonnée. La notion de surexploitation, par exemple décrite par Gordon, était également attendue, comme celle de tragédie des biens communs introduite par Hardin et son parallèle avec un dilemme du prisonnier et un résultat perdant-perdant. Les candidats pouvaient intégrer ici le rôle de l'Etat dans la gestion des communs : nationalisation des ressources communes (exemple de l'Antarctique), réglementation de leur accès et encadrement des périodes d'exploitation (exemple de la chasse), ou bien encore exploitation directe par l'État, avec ses aspects positifs ou négatifs (exemple du Népal où la nationalisation des forêts a aggravé le déboisement). La sociologie politique, la sociologie des sciences (en particulier Latour) et la sociologie des organisations pouvaient être mobilisées pour discuter la construction sociale de l'échelle à laquelle sont pensés et pris en charge les problèmes environnementaux.

A partir de ce document étaient également attendues la classification des biens et la différence entre bien collectif (pur et impur), bien commun, bien public (voir aussi sa critique par Beitone). Un bien public pur se caractérise par l'absence ou le caractère limité de la rivalité,

alors qu'au contraire, le problème des biens communs est qu'ils peuvent devenir rivaux (exemple des pâturages chez Hardin). Or des erreurs ont fréquemment été commises dans les copies sur cette notion de rivalité, et sur son lien avec la distinction entre biens publics et biens communs. Les candidats doivent être très précis sur ces notions – les amalgames, nombreux, ont été sanctionnés.

Des références et notions supplémentaires, non-exigées, ont été saluées par le jury : la référence à l'économie collaborative (Rifkin ou Bollier) ou le dilemme du prisonnier des politiques environnementales (Nordhaus : tout pays a intérêt à prendre des mesures en faveur de l'environnement mais chacun a intérêt que les efforts soient essentiellement faits par les autres pays).

Des liens pouvaient être faits avec le document 2 sur les externalités négatives, ou le document 4 sur l'incohérence dynamique et les biais comportementaux (l'Etat peut-il orienter les préférences pour protéger l'environnement ?).

Document 4

Ce document questionnait le rôle de l'économie comportementale et de la structure des préférences individuelles intertemporelles dans les choix écologiques. Ce document devait permettre aux candidats d'interpréter le problème environnemental comme un problème d'allocation intertemporel des ressources. Etaient attendues les références à la règle d'Hotelling, fondement de l'analyse économique de l'exploitation des ressources naturelles (allocation intertemporelle des ressources), au rôle de l'actualisation dans le calcul coût-avantage et la valeur actuelle des dommages. D'un point de vue normatif, une référence au débat dans la littérature économique sur la valeur de ce taux d'actualisation était attendue : taux négatif (dégradation de certaines ressources appauvrit les générations futures), taux positif élevé (Nordhaus, 4,5 % car les générations futures seront plus riches que les générations passées), taux positif faible (Stern, 1,4 % car faible préférence pour le présent, ce qui avantage les générations futures). Le rôle spécifique de l'incohérence dynamique devait être développé, trop de copies se sont contentées de faire allusion au concept sans en faire usage. Contrairement à ce qui serait le cas pour un agent « cohérent », la « patience » observée de l'agent décroît avec l'horizon temporel. Ainsi l'agent incohérent est toujours « plus patient » lorsque les conséquences de la décision à prendre aujourd'hui lui apparaissent comme lointaines et « moins patient » lorsque ces mêmes conséquences lui apparaissent comme proches. Un tel agent a donc tendance à revenir sur son choix à mesure que s'approche la date où les conséquences de ce choix se concrétisent. Ce type d'analyse s'applique aux décisions environnementales dès lors que celles-ci paraissent présenter des coûts aujourd'hui et que leurs bénéfices sont, eux, fort lointains. Remarquons finalement que, bien que le concept d'incertitude soit assurément à prendre en compte dans l'étude des décisions environnementales, il ne jouait pas ici un rôle direct (l'incohérence temporelle demeure vraie que les résultats de la décision à prendre soient incertains ou, au contraire, parfaitement certains).

Des liens pouvaient être faits par les candidats avec les documents 5 sur la prise de conscience écologique, 6 sur les préférences de consommation, ou 3 sur l'orientation des biais comportementaux.

Document 5

Ce document demandait d'établir un lien entre la CSP et la sensibilité à l'environnement : la sensibilité augmente constamment depuis 1995, même si elle est en légère baisse entre 2005 et 2010. Les profils les plus sensibles à l'environnement en 2010 sont les cadres diplômés du supérieur, entre 40 et 59 ans. Les candidats étaient amenés à développer le lien entre préoccupations environnementales et distance à la nécessité, entre sensibilité environnementale et préoccupations sanitaires individuelles et familiales. Une critique pouvait être formulée envers la mesure d'opinions, notamment la formulation de la question. Comme le montre Gaxie, le sentiment de compétence nécessaire à l'expression d'une opinion tranchée (ici se déclarer *très* sensible à l'environnement) est socialement construit et situé. Les réponses à la question d'opinion saisissent ainsi indissociablement la sensibilité à l'environnement et le sentiment de compétence face à la question.

Le pont réalisé par des candidats avec le document 6 a souvent été cavalier : les personnes se disant « sensibles » dans le document 5 ne sont pas forcément les mêmes ayant des pratiques contraires dans le document 6. Cependant, les candidats devaient tout de même s'interroger sur la cohérence entre sensibilité et pratiques. Les candidats pouvaient souligner, par exemple, que les CSP avec le niveau de vie le plus faible ont des préoccupations fondamentales (cf. la pyramide de Maslow) en termes de survie : alimentation, logement... Il est donc logique que les préoccupations post-matérialistes comme la préservation de l'environnement apparaissent principalement pour les CSP les plus élevées, et à partir d'un certain niveau de vie. Une référence quant à la prise de conscience des contraintes environnementales était attendue, par exemple le Club de Rome ou Forrester.

Document 6

Ce document s'attelait au lien entre consommation et CSP : les biens de consommation polluants augmentent avec le niveau de vie (plus forte proportion de plusieurs équipements de grande consommation chez les Q3). Ils augmentent également au cours du temps (document 6b), de façon toujours plus importante selon la CSP (seuls 6 % des chefs d'entreprise n'ont pas de voiture). Les candidats pouvaient faire appel à la classification de la consommation par catégories de biens : biens durables, biens semi-durables, biens non-durables, et à des références sociologiques, en particulier *La Distinction* de Bourdieu (à laquelle faite référence, rappelons-le, le titre de l'article dont est extrait la figure 6b). La mise en regard du tableau 6a et de la figure 6b était aussi l'occasion d'affiner l'analyse en termes de capital économique (seule dimension de la position sociale interprétable dans le document 6a) et le capital culturel

(en comparant par exemple cadres et chefs d'entreprise dans le document 6b). Pouvaient également être mobilisés Veblen (théorie de la classe de loisirs), éventuellement Halbwachs sur la classe ouvrière (la théorie du feu de camp), les travaux de Florence Weber sur le jardinage dans les catégories populaires pour montrer que le rapport à l'environnement (et à la terre) varie selon les CSP (pour certaines d'entre elles, jardiner n'est pas seulement un loisir mais aussi un travail). On pouvait également ajouter la référence à Comby (*La question climatique*) ainsi qu'à Comby et Grossetête (« *La morale des uns ne peut pas faire le bonheur de tous. Individualisation des problèmes publics, prescriptions normatives et distinction sociale* », dans *30 ans après La Distinction*) quant à l'écart entre morale manifeste et pratiques effectives.

Ce document était à lier avec le document 5 avec précaution, et demandait une lecture statistique attentive. Il s'agissait d'identifier des contradictions dans les socialisations de classe : les membres des classes supérieures sont à la fois socialisés à se sentir compétents pour exprimer une grande sensibilité à l'environnement et en même temps socialisés à des pratiques distinctives polluantes ; à l'inverse, les membres des classes populaires subissent des contraintes économiques qui excluent des pratiques polluantes et se sentent moins légitimes à se déclarer très sensibles à l'environnement.

Les résultats de l'analyse de ce document devaient par ailleurs être contextualisés géographiquement et historiquement. La combinaison avec l'analyse des documents 7, notamment, devait être prudente : les résultats des documents 5 et 6 ne sauraient être généralisés à l'ensemble des sociétés.

Document 7

Ce document demandait d'établir un lien entre développement économique et émissions de CO₂ – une attention particulière devait être portée sur le lien entre croissance des émissions et phases de développement (Etats-Unis par exemple), sur la croissance récente de la Chine, et sur le cas de l'Afrique sub-saharienne.

Si la courbe de Kuznets environnementale était définie dans le document 7b, on attendait des candidats qu'ils discutent de sa pertinence. Il existe en réalité une courbe de Kuznets au sein de la courbe de Kuznets environnementale ; par exemple, les 1% les plus riches américains émettent 2000 fois plus que les individus pauvres du Mozambique ou du Rwanda (référence aux travaux de Chancel et Piketty, ou lien avec le document 6). La notion de découplage pouvait nourrir cette réflexion : découplage absolu si la pression sur l'environnement demeure stable ou décroît tandis que la force motrice augmente (PIB réel en volume) ; découplage relatif lorsque la pression sur l'environnement augmente mais à un taux de croissance moindre que celui de la force motrice. On peut ici réfléchir au cas de l'Europe, en situation de découplage absolu, tandis que dans les pays en développement ce découplage n'est pas observé. Attention cependant à bien distinguer les deux courbes : la remise en cause de la

courbe de Kuznets initiale par Piketty par exemple n'est pas suffisante pour rejeter la validité de la courbe de Kuznets environnementale.

Les candidats pouvaient s'interroger sur la pertinence du PIB comme mesure du développement à l'aune de la notion de développement durable : PIB vert, épargne nette ajustée, *Inclusive Wealth Index*, indicateurs de découplage, empreinte écologique. Ici, la sociologie économique pouvait être mobilisée pour discuter de la valeur et de sa mesure, et discuter de l'hypothèse d'une opposition entre intérêts économiques et environnementaux : cette hypothèse n'est vraie que dans le cadre d'une définition particulière de la valeur (ici un PIB n'intégrant que la valeur de la production marchande).

Enfin, le jury attendait des candidats qu'ils développent la notion de soutenabilité du développement, à l'aune de la substituabilité entre capital naturel, capital humain, capital social (avec référence à Putnam) et capital physique. La distinction entre soutenabilité faible et soutenabilité forte devait être connue (et non interchangée), la référence à la règle d'Hartwick a été valorisée.

Conseils méthodologiques et remarques sur les copies

L'épreuve de sciences sociales : rappels généraux

Le jury tient à rappeler aux candidats l'esprit de l'épreuve de dissertation. Il s'agit avant tout de répondre de façon argumentée à une problématique, construite à partir de l'énoncé du sujet. En cela, la dissertation se distingue d'un commentaire de documents, et il est recommandé de commencer à élaborer la problématique et le plan avant d'avoir étudié les documents.

De trop nombreuses copies construisent un devoir articulé uniquement autour du commentaire de documents, où parfois chaque sous-partie est successivement consacrée à l'analyse d'un document. Si le devoir obtenu n'est jamais complètement faux, il s'avère souvent faussement vrai et vraiment superficiel.

Le dossier documentaire accompagne l'énoncé avant tout pour permettre d'appuyer l'argumentation, c'est-à-dire fournir des exemples chiffrés, attirer l'attention des candidats sur des éléments qui ne se trouvent pas au cœur du programme mais sont pertinents pour traiter la question, etc. Le plus souvent, le cœur des connaissances attendues n'est pas présenté dans les documents, puisqu'il est censé être maîtrisé. Ainsi, c'est généralement une très mauvaise idée de se précipiter sur les documents, ou de construire des parties ou sous-parties entières autour d'un ou de plusieurs documents, au lieu d'arguments clairs et répondant explicitement à la problématique.

A l'inverse, il ne s'agit pas non plus d'une récitation de cours : il est donc nécessaire de choisir avec soin les références utilisées, celles-ci devant apporter une réponse au sujet. La multiplication de connaissances « plaquées » sans rapport avec la question posée a donc également été sanctionnée.

L'introduction

Conformément aux années précédentes, les bonnes copies se distinguent généralement par la qualité de leur introduction, leur réflexion sur les termes du sujet, l'énoncé clair de leur problématique et leur plan souvent pertinent. Il est par ailleurs inutile, voire contre-productif, de présenter les documents en introduction, d'une part parce que le jury a déjà connaissance du dossier documentaire, d'autre part parce que cette présentation ne sert dans l'immense majorité des cas qu'à rallonger péniblement une introduction trop pauvre, et rend cette pauvreté d'autant plus éclatante pour le jury. En revanche, ces documents doivent être présentés de façon précise dans le corps de la dissertation, notamment lorsqu'il s'agit de d'en situer les auteurs ou de préciser les sources de données statistiques.

L'accroche – Une bonne accroche est simple, percutante et directement en lien avec le sujet. Elle montre la capacité du candidat à partir d'une situation concrète pour développer une analyse plus générale. Il peut s'agir d'une scène de roman, ou de film, d'une donnée chiffrée, d'un fait d'actualité précis (publication d'un rapport, manifestation, etc.), d'une loi ou d'une mesure de politique économique ou sociale, d'un évènement historique ... Une accroche trop générale n'a aucun intérêt et contribue plus à montrer le manque de maîtrise du sujet qu'à retenir l'attention du jury. Les accroches philosophiques sont souvent banales : si l'usage de références philosophiques est possible, parfois même bienvenu lorsqu'il éclaire les difficultés conceptuelles du sujet, cet usage doit cependant demeurer précis, pertinent et explicite. Il était ainsi maladroit de parler de « la domination de l'environnement par l'homme » sans préciser si la « domination » en question devait être entendue en son sens sociologique ou en son sens philosophique dérivé de la célèbre formule cartésienne. Par ailleurs, une accroche tirée d'un des documents du corpus est à bannir. Enfin, si l'orthographe doit être soignée tout au long de la copie, une faute dès l'accroche constitue une bien mauvaise entrée en matière.

Le jury ne compte plus les accroches sur « *Make our planet great again !* » ou la COP 21, qui à force d'être vues perdent en originalité et manquent souvent cruellement de développement concret. D'autres mauvaises accroches sont à noter, telles que celles à propos du club de Rome et le rapport Meadows, qui sont datées et trop nombreuses, ou celles qui citent un « article sociologique récent » sans donner aucune précision, ou encore les accroches printanières du type « à cette saison, celle où l'on voit arriver les beaux jours... ».

Les bonnes accroches étaient des accroches pluridisciplinaires, qui font par exemple référence à des travaux historiques (référence à Sirinelli sur les 30 Glorieuses par exemple) ou philosophiques. Certaines accroches sur la ZAD de Notre-Dame des Landes étaient aussi très réussies (mais il faut dans ce cas l'étayer d'un ou deux détails d'actualité et savoir définir l'acronyme ZAD).

La définition des termes du sujet – Cette étape est indispensable pour pouvoir construire la problématique. Le jury invite les candidats à y consacrer plusieurs dizaines de minutes au brouillon. Y a-t-il plusieurs définitions ? Comment le terme est-il utilisé en économie et en sociologie ? Est-ce un concept ? Peut-on identifier des concepts dérivés ? Quelle est la dimension historique des termes ? Pourquoi les termes sont-ils utilisés ensemble ?

Passer trop vite sur cette étape signifie bien souvent s'exposer au risque de calquer sur les termes du sujet ce qui est évident, et donc passer à côté de l'essentiel.

Par exemple, cette année, un nombre non-négligeable de copies a posé en introduction une équivalence entre « environnement » et « nature », en citant souvent le document 1, et passant ainsi à côté d'une partie du sujet. D'autre part, s'il est intéressant de confronter un terme à ce à quoi il s'oppose, encore faut-il une nouvelle fois ne pas choisir les termes qui nous arrangent. Ainsi, un grand nombre de copies ont posé en introduction une équivalence entre « protéger » et « ne pas polluer », ce qui leur permettait ensuite de dérouler les multiples façons de réduire les émissions de gaz à effet de serre en confrontant Pigou et Coase, et passer à côté du sujet.

La problématique – La problématique conclut la problématisation, qui découle de l'analyse des termes du sujet. Il ne s'agit pas de comprendre quelle est la véritable question qui se cache derrière le sujet mais quelles observations et quels arguments peuvent conduire à se poser cette question. Pour construire une problématique, il faut donc avoir préalablement identifié une tension. La réponse à la problématique ne peut pas être d'ordre purement factuel, elle doit prêter à discussions et annoncer un raisonnement argumenté.

Pour ces raisons, une reformulation des termes du sujet ou l'accolement d'un pronom interrogatif ne peut faire qu'une très mauvaise problématique. Le jury ne compte plus les problématiques réduites à « comment protéger l'environnement ? » et ses variantes grandiloquentes : « Comment les individus peuvent-ils coordonner la défense de l'écosystème aux différents niveaux d'action ? » (qui présente également l'inconvénient d'être incompréhensible), ou bien, dans le même ordre d'idées, « En quoi le rétablissement de l'idée de dépendance de l'homme à la nature est-il nécessaire pour assurer notre développement ? », ou encore « Dans quelle mesure les obstacles du marché ou de l'intervention de l'Etat dans la gestion productive de l'exploitation de l'exploitation (*sic*) des ressources naturelles mettent en réalité en lumière un problème plus profond de représentation et mesure de la nécessaire protection de l'environnement ? ». Ses variantes tempérées (« Comment protéger l'environnement et voir tous les enjeux qui en découlent ? ») n'ont également donné que des copies pauvres en réflexion.

Le jury rappelle qu'une problématique simple mais bien suivie peut conduire à d'excellents développements. Une copie remarquée par le jury a ainsi proposé : « Dans quelle mesure la protection de l'environnement est-elle devenue, ou s'impose-t-elle comme une responsabilité, plus ou moins légitime, des agents économiques et sociaux, individuels et mobilisés parfois, voire comme un problème public ? », ou encore « Comment la protection de l'environnement peut-elle être à la fois efficace et perçue comme juste ? ». La simplicité est souvent la bonne solution.

L'annonce de plan – Cette dernière étape de l'introduction est également indispensable. Ce n'est pas un simple exercice rhétorique : elle doit permettre au jury d'identifier immédiatement les principaux arguments. Pour cette raison, ces derniers doivent apparaître explicitement et être énoncés de manière claire. Il ne sert à rien de ménager le suspense ! Annoncer que « dans un premier temps nous verrons quelles sont les raisons d'une dégradation de l'environnement » ou que « dans un second temps nous verrons quelles sont les politiques à mettre en place » ne présente que peu d'intérêt. Il faut annoncer clairement ces fameuses « raisons » ou ces « politiques » identifiées. Il est par ailleurs essentiel de travailler la cohérence entre la problématique et le plan : les parties doivent apporter chacune une réponse partielle à la question choisie dans l'introduction. Ainsi, lorsque la problématique choisie par le candidat suppose une organisation thématique (pourquoi/comment protéger l'environnement ?), il n'est pas pertinent de proposer un plan dialectique : la partie démontrant qu'il n'est pas nécessaire de protéger l'environnement ne répond pas à la question à laquelle le candidat souhaite répondre.

Une annonce de plan correcte a été présentée comme suit : « Les individus apparaissent inégalement sensibles et engagés vis-à-vis de la protection de la nature (I). Ces disparités conduisent à une nécessaire intervention de l'Etat qui doit intervenir afin de préserver l'environnement et l'intérêt général (II). Cependant, celle-ci semble limitée en matière d'environnement car il s'agit d'une cause supranationale qui convoque d'autres échelles (tant le niveau local que mondial) (III). »

La conclusion

La conclusion mérite une attention plus soutenue de la part des candidats. S'il est un truisme dont le candidat doit se convaincre, c'est que la conclusion est le dernier contact du correcteur avec sa copie. Trop brèves, offrant souvent seulement une synthèse, souvent timorées, les conclusions mériteraient d'être plus ambitieuses. Il s'agit de proposer une réponse claire et articulée à la question posée par le sujet, en montrant d'une part les différentes étapes de la construction de l'argumentation et d'autre part les limites du raisonnement ainsi que les questions ouvertes par le développement. Une simple reprise de l'annonce de plan est ainsi à proscrire.

Remarques sur la forme

L'approche interdisciplinaire est parfois fragilisée par des glissements de sens dans l'usage des termes « économie » et « économique ». Si certaines copies confondent parfois « social » et « sociologique », le langage est encore plus piégé pour la discipline économique, « l'économie » désignant parfois la science économique et parfois la réalité des structures économiques. Certains candidats en viennent à confondre la succession des modèles développés par la science économique et l'histoire économique. La confusion entre disciplines et objets des disciplines conduit souvent à ignorer, par exemple, les apports de la

sociologie économique. Certains candidats distinguent mal logiques économiques, logiques marchandes (voire concurrence pure et parfaite) et logiques financières, dont la différenciation est fondamentale dans les deux disciplines et se trouve au cœur de la sociologie économique.

Plusieurs candidats ont perçu Ostrom comme un homme, comme en témoigne l'usage du pronom « il » pour la désigner. Le jury est dans l'ensemble frappé par la prédominance des références à des auteurs masculins dans le corpus de référence des candidats, et il semble logique que – dans le doute – ils supposent qu'Ostrom est un homme. On encourage ainsi les préparateurs à sensibiliser les préparateurs à cette question en leur proposant des références féminines et en valorisant les travaux des « pionnières », à rebours des mécanismes d'invisibilisation des apports des femmes scientifiques.

Les candidats devront éviter l'usage universalisant du mot « homme » pour désigner les êtres humains en général, en particulier au singulier. Cela peut donner, en effet, des formules cocasses : « le lave-vaisselle, le sèche-linge soulagent l'homme des peines et des efforts ». On préférera les termes « individus », « personnes », « agents », « acteurs », etc.

Par ailleurs, une mauvaise orthographe des auteurs cités discrédite bien souvent la copie. Ainsi, Hardin (et non Harding), Kuznets (et non Kuznet, d'autant plus dommage qu'il était écrit dans le dossier), Ostrom (sans tréma) ont été relevés de trop nombreuses fois. Les abréviations sont à éviter (frigo, macro, micro), de même que les néologismes (concernement ou rattrapement), l'usage de l'expression « classes inférieures », ou l'éternel « pallier à ». Par ailleurs, le jury indique que la COP21 a eu lieu en décembre 2015 à Paris : de trop nombreuses copies se sont trompées sur le moment de cet événement, le situant en 2016, voire en 2017.

Enfin, il peut être utile d'annoncer les sous-parties au début de chaque partie. Ceci n'est pas une obligation, mais si le candidat choisit de le faire, il doit veiller à la cohérence entre son annonce et les sous-parties effectivement rédigées, au risque de perdre le correcteur au lieu de le guider.